

Ce qu'il faut retenir des premiers débats

L'article 41 du projet de loi sur Paris et l'aménagement métropolitain n'a pas réussi son examen de passage au Sénat. Analyse.

Christine Broudic

christine.broudic@centrefrance.com

À ce jour, l'article de loi qui doit permettre à l'agglomération d'Orléans d'obtenir le statut de métropole n'est toujours pas revenu dans le projet de loi sur le statut de Paris et l'aménagement métropolitain. En attendant que les députés s'emparent du dossier à l'Assemblée nationale, les premiers débats au Sénat se sont avérés riches d'enseignements.

1 La position du gouvernement. Jean-Michel Baylet, ministre de l'Aménagement du territoire, de la Ruralité et des Collectivités territoriales, a, un temps, joué l'ouverture. OK pour qu'Orléans, Dijon, Saint-Étienne et Toulon obtiennent le statut de métropole. Mais pourquoi pas aussi pour Tours et Clermont-Ferrand ? Cela a eu le don de faire naître de nombreuses craintes chez les



MOBILISATION. Samedi 5 novembre, les habitants de l'agglomération ont manifesté leur intérêt pour la métropole.

sénateurs LR et UDI opposés à une « métropolisation » galopante. Le gouvernement est revenu au projet initial. Quatre villes, pas une de plus.

2 Le débat sur la ruralité. L'opposition ville-campagne aura monopolisé la quasi-totalité des débats. « On va arroser là où l'herbe est déjà verte »,

a fustigé Mathieu Darnaud, sénateur LR de l'Ardenne et rapporteur de la loi. Les sénateurs LR, et certains UDI, n'ont pas hésité à verser dans l'excès. Bon, il ne faut pas oublier que l'on est en campagne pour la présidentielle. Et la défense de la ruralité, plus précisément de la désertification

rurale, est un thème cher, notamment, au Front national.

3 L'aménagement du territoire. « Trop de métropoles tue la métropole » : c'est l'argument qui a été développé par la majorité LR au Sénat. Donc, oui à Orléans, capitale régionale, non à Tours, qui ne l'est pas.

En revanche, à Philippe Bas, le président LR de la commission des lois du Sénat, qui considère que l'article 41 est la « mise en péril de la solidarité du territoire », on lui demande si on a bien, sous les yeux, la même carte de France. Hors Paris, qui va en outre bénéficier d'un statut particulier, point de métropole dans le grand centre de la France. C'est justement l'occasion de rééquilibrer les territoires en positionnant Orléans comme pôle d'attractivité.

4 La méthode. C'est vrai qu'inclure un article 41 sur l'aménagement métropolitain en conclusion d'un projet de loi sur... Paris, la ficelle est apparue un peu grosse aux yeux de certains sénateurs. « On ne peut pas traiter des métropoles que par un seul statut dérogatoire », a affirmé Mathieu Darnaud, le rapporteur de la loi. Pour le coup, il n'a pas tout à fait tort...

Ceci étant, cet article 41 ne fait qu'assurer le service après-vente de la loi NOTRe. Pour permettre à deux capitales de région

(Orléans et Dijon) d'obtenir le statut de métropole et renforcer l'attractivité de leur territoire.

5 La faible mobilisation des sénateurs. Le passage au statut de métropole a été adopté avec un large consensus par des élus de droite et de gauche en conseil communautaire à Orléans. Ce même consensus ne s'est pas retrouvé au Sénat au plus grand regret de Jean-Pierre Sueur, sénateur PS du Loiret et ancien maire d'Orléans.

À l'échelle de la région Centre-Val de Loire, aucun des sénateurs d'Eure-et-Loir, de l'Indre, du Cher et du Loir-et-Cher n'a fait entendre sa voix en séance publique mercredi dernier. En clair, qu'Orléans et/ou Tours obtienne le statut de métropole n'est pas considéré par les élus du Centre-Val de Loire (hors Loiret et Indre-et-Loire) comme un enjeu d'importance pour la région. C'est bien là où le bât a blessé. Et c'est bien sur ce point que les députés devront travailler lors de l'examen du dossier dans les prochaines semaines. ■